

Décembre 2019

INTERDICTION DES PESTICIDES

NOUS NE CÈDERONS PAS, AUX INJONCTIONS DE L'ÉTAT

Chères Spinassiennes,
Chers Spinassiens,

J'ai récemment décidé d'interdire totalement l'usage des pesticides dans notre commune par un arrêté municipal en date du 16 septembre 2019. Cette décision, qui fait suite au vote d'un vœu en Conseil municipal le 27 juin dernier, s'inscrit dans le cadre de notre action en faveur de l'écologie depuis de nombreuses années. Notre objectif est de préserver la santé des Spinassiens et de contribuer par notre engagement à l'interdiction totale des pesticides sur l'ensemble du territoire national.

La Préfecture de la Seine-Saint-Denis me demande aujourd'hui de retirer cet arrêté, estimant que ce n'est pas de la compétence des maires.

Mais c'est précisément parce que l'État n'assume pas sa responsabilité que nous avons décidé d'agir !

En tant qu'élus, notre rôle est de protéger nos concitoyens, à commencer par les agriculteurs, qui sont les premières victimes de ces produits. Convaincus que ces produits représentent un réel danger, **nous avons décidé de ne pas retirer cet arrêté et de maintenir notre position.**

Nous sommes prêts à aller défendre cette décision devant le tribunal administratif avec d'autres villes engagées au sein du collectif des maires anti-pesticides.



Pour défendre notre cause, nous avons besoin de vous !

En remplissant le formulaire ci-dessous ou en exprimant votre soutien via les réseaux sociaux ou le site de la Ville, dites votre volonté que les pesticides soient interdits à Épinay-sur-Seine !

Soyez assurés de mon engagement sans faille à vos côtés et de ma détermination à me battre pour protéger notre cadre de vie et préserver la santé de nos enfants !

Très cordialement,

Hervé Chevreau

Maire d'Épinay-sur-Seine

Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis

Merci de déposer votre coupon de soutien à l'accueil de l'Hôtel de Ville, de le remplir sur www.epinay-sur-seine.fr ou sur les réseaux sociaux de la Ville  

JE SOUTIENS L'INTERDICTION TOTALE DES PESTICIDES À ÉPINAY-SUR-SEINE

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VOTRE MOT DE SOUTIEN :

Utilisation de vos données personnelles

Les informations que vous nous communiquez sont exclusivement réservées à l'usage de la mairie d'Épinay-sur-Seine. Vous consentez à ce qu'elles soient utilisées pour des opérations de communications et pour nos relations. Vos données ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agiront que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Elles ne seront transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Vos données seront conservées pour une durée maximale de 56 mois.

En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité des informations vous concernant.

Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courrier à Mairie d'Épinay-sur-Seine (STOP PESTICIDES) 1-3, rue Quétigny 93800 Épinay-sur-Seine. Vous pouvez également contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) en lui écrivant à la même adresse. Si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.